RCS : ST NAZAIRE
Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2024 D 00204
Numéro SIREN : 829 050 376
Nom ou dénomination : AB2

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 2169

AB2
Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : 37 rue de la Houssine
44290 GUEMENE-PENFAO

RCS 829 050 376

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE VINGT MARS

A NEUF HEURES QUINZE

Au siège social,

Docteur Anne BEAUDOUIN, gérante associée unique de la société AB2, société civile au capital de 1 000 euros, propriétaire des 1 000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social, a pris les décisions suivantes :

- constatation d'une erreur matérielle,

- pouvoirs pour formalités.

I - PREMIERE DECISION : Constatation d'une erreur matérielle

L'associée unique constate une erreur matérielle dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2023 à la quatrième résolution. En effet, il convient de lire :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, qui est fixée au 31 décembre de chaque année, et de la fixer au 30 juin de chaque année.

Par conséquent, le prochain exercice social qui débutera le 1er janvier 2024 sera clos le 30 juin 2024, et aura une durée exceptionnelle de six mois. »

II - DEUXIEME DECISION : Pouvoirs pour formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité qu'il appartiendra.

L'associée unique décide de régulariser la signature du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire au moyen du service de signature électronique fourni par la société YOUSIGN. Elle reconnait à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service YOUSIGN. Elle précise que quelle que soit la date de signature, la date d'adoption des décisions portées à l'ordre du jour est le 20 mars 2024.

Docteur Anne BEAUDOUIN